



VILLE DE LOURDES

TAXE DE SEJOUR AU REEL

Déclaration conforme à l'article L-2333-43 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

RAISON SOCIALE :

SIRET :

NB : Pour les établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés, merci de joindre un extrait K-bis datant de moins de 3 ans.

CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

NATURE DE L'HEBERGEMENT :

HOTELS :

MEUBLES :

CHAMBRES D'HÔTES :

CHAMBRES A LOUER :

TERRAINS DE CAMPING :

AIRES DE CAMPING-CARS :

RESIDENCES DE TOURISME :

VILLAGES DE VACANCES :

AUTRES FORMES D'HEBERGEMENTS :

PERIODES D'OUVERTURE ET DE MISE EN LOCATION :

CAPACITE D'ACCUEIL DE L'HEBERGEMENT (D'APRES LE DERNIER ARRETE DE CLASSEMENT SI EXISTANT) :

Nombre de chambres (ou appartements/ emplacements) :

Nombre de personnes :